

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 75 du 12 septembre 2019, 14 h

Pharo – Amphithéâtre Gastaut – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 3 octobre 2019

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO, Vincent EGEE (pouvoir) Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

William BENESSIANO (pouvoir), Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI (pouvoir), Éric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Nicolas GRANGIER, Kane MARLIN, Lucas SCHNEIDER (pouvoir), Nina SICARD-BENMEDJAHED.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadège GUILLEM (pouvoir), Karine van HEUMEN

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Alain GARGANI (pouvoir), Cheffia NATOURI (pouvoir), Martine RENAUD.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Effectif présent ou représenté : 26

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Caroline BULGARELLI, Michel CARETTE, Pascal CARLIER, Fanny CLAIN, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Hervé JUVENAL, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Nathalie PARQUIER, Goetz PARSIEGLA.

ORDRE DU JOUR :

I. Approbation de procès-verbal

- PV de la CFVU du 11/07/2019 (pour approbation)

II. Actualités

III. Vie institutionnelle

- Composition de la commission ad hoc CVEC : modifications (pour délibération)

IV. Formation / Pédagogie

- Répartition des crédits Formation 2020 (pour délibération)
- Ajustements de l'offre de formation des composantes pour 2019/2020 : vague 3 (pour avis)
- Modalités de contrôle des connaissances des composantes pour 2019/2020 : vague 2 (pour délibération)
- Bonus : reconnaissance de la nouvelle activité « Danse » catégorie Bonus « Culture » (pour délibération)

V. Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 14 h 12.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 11 juillet 2019

Les membres de la CFVU approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019.

II ACTUALITES

Le VP Formation expose les points d'actualité suivants :

1) Mme S. Bonnafous, administratrice provisoire d'AMU

De nombreux hommages ont été rendus à M. le Président Berland, qui a quitté AMU le 31 août dernier.

Le 1^{er} septembre 2019, Mme S. Bonnafous a été nommée administratrice provisoire d'AMU pour une durée de quatre mois, durant laquelle se prépareront notamment les élections de la nouvelle présidence.

Mme Bonnafous a été la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Elle a joué un rôle important dans la structuration de l'enseignement supérieur en France et a initié les premiers regroupements universitaires, notamment les COMUE et les associations d'établissements.

Mme Bonnafous a également été présidente de l'université Paris-Est Créteil (UPEC) et a exercé la fonction de vice-présidente de la Conférence des présidents d'université (CPU).

Un comité électoral consultatif d'AMU se réunira le 16 septembre prochain.

Ce comité est chargé d'assister l'administratrice provisoire dans l'organisation de l'ensemble des opérations électorales. Il doit veiller au bon déroulement des élections. Il est également consulté sur l'organisation des élections et devra notamment contrôler les candidatures et les professions de foi et vérifier les procès-verbaux de dépouillement des scrutins.

2) Bulletin Parcoursup n°2 du 29 août 2019

Le VP Formation expose quelques éléments mis à jour suite à la parution du bulletin Parcoursup n°2 :

- douze entrées supplémentaires sur Parcoursup en raison de la déclinaison par site de certains portails ;
- 13 000 vœux en plus ;
- à la date du 6 septembre 2019, un taux de couverture de 95 %, correspondant au nombre de candidatures ayant fait l'objet de propositions d'admission acceptées définitivement par les candidats par rapport au nombre de places offertes à AMU, alors qu'il était de 83 % l'année dernière à cette même date;
- trois fois plus de filières en tension, à savoir des filières ayant rempli leurs capacités d'accueil et avec des vœux encore en attente, sachant qu'un vœu ne correspond pas forcément à un candidat ;
- deux fois moins de filières avec des places vacantes.

Il ajoute que sur 134 candidats restés sans proposition qui ont saisi la commission académique d'enseignement supérieur (CAES), 85 étaient des bacheliers professionnels, 45 des bacheliers technologiques et 4 des titulaires d'un baccalauréat général.

Un troisième bulletin Parcoursup sortira fin septembre.

3) Inauguration de la nouvelle implantation de l'INSPE (ex-ESPE)

M. Paba fait part du déménagement sur le site St Jérôme à Marseille de l'ESPE, dans de nouveaux locaux dont l'inauguration s'est déroulée le 30 août dernier. L'ESPE a changé d'appellation pour devenir l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) depuis la rentrée 2019.

4) Rendez-vous Santé Bien-être (RSBE) 2019

Mme Delorge indique que la quatrième édition des RSBE se déroulera du 24 septembre au 17 octobre 2019.

Les partenaires santé bien-être d'AMU donnent rendez-vous aux étudiants autour d'un buffet ou d'un petit-déjeuner bio :

- le 24 septembre et le 8 octobre sur le campus Marseille-Centre
- le 25 septembre, sur le campus Marseille-Luminy
- le 1^{er} octobre, sur le campus Marseille-Timone
- le 4 octobre, sur le campus Marseille-Etoile (Saint-Jérôme)
- le 10 octobre, sur le campus d'Aix-en-Provence
- et pour la première fois, le 17 octobre, sur le site d'Avignon.

5) Rentrée Culturelle à AMU

La rentrée culturelle à AMU se déroulera :

Le jeudi 19 septembre à l'Hexagone sur le site de Luminy :

- 12 h 30 | G.U.I.D (Groupe Urbain d'Intervention Dansée) du Ballet Preljocaj - Patio,
- 11 h 30 – 15 h | Village des partenaires culturels et informations sur les ateliers de pratique artistique organisés à AMU – Hall.

Le mardi 24 septembre à Aix-en-Provence :

- 11 h – 15 h | Village des partenaires culturels et informations sur les ateliers de pratique artistique organisés à AMU - Esplanade ALLSH

- 12 h 30 | G.U.I.D (Groupe Urbain d'Intervention Dansée) du Ballet Preljocaj - Esplanade ALLSH
- 18 h 30 | Concert O'JAZZ AMU – Big Band d'Aix-Marseille Université – Parvis du Cube
- 19 h 30 | Spectacle de DANSE'AMU – Cie Universitaire – Théâtre du Cube.

De plus, OSAMU se produira dans les Jardins du Palais Longchamp le dimanche 22 septembre à 18 h avec au programme : I. Stravinsky, F. Mendelssohn, S. Prokofiev et L. Bernstein.

7) Appel à Projets « Grandes Universités de Recherche »

Une réunion est organisée tous les mercredis matins avec les porteurs d'instituts d'établissement, des écoles universitaires de recherche (UER) et des instituts de convergence, ainsi que des membres de la gouvernance afin de réfléchir à la réponse d'AMU dans le cadre d'un appel à projets (AAP) sur les « Grandes Universités de Recherche » qui sera prochainement lancé par l'ANR.

Cet AAP est à destination des universités labellisées IdEx (Initiatives d'excellence) ou ISITE (Initiatives en sciences, innovation, territoires et économie). Il comporte deux volets, le premier intitulé « SFRI » (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives) qui permettra de financer des projets visant à resserrer les liens entre la formation par la recherche. Le deuxième volet « IDEES » sera ouvert à tous types de projets visant à réviser et optimiser le fonctionnement et l'organisation des universités.

La remontée des dossiers est prévue pour la mi-janvier 2020.

8) AMU, lauréate de l'AMI 2019 « Transformation pédagogique et numérique »

AMU est lauréate de l'appel à manifestations (AMI) 2019 « Transformation Pédagogique et Numérique » avec le projet « AMU Flex S@nté » porté par Mme K. Chaumoitre. Il vise à concevoir des enseignements à distance dans le cadre de la réforme du premier cycle des études de santé où des étudiants issus de licences hors santé pourront intégrer des formations de santé à l'issue d'une L1 et/ou L2, et des étudiants de première année santé (portail Santé) pourront intégrer une L2 hors santé. Le montant attribué pour ce projet s'élève à 70 000 €.

Le VP Formation ajoute que les textes réglementaires sur le portail santé ne sont pas encore parus.

Le projet Eureka@Doc, porté par le SCD d'AMU, a également été retenu par le jury de cet AMI 2019.

Il a pour objectif la création de ressources pédagogiques numériques de formation ou d'autoformation à la construction de compétences informationnelles.

Mme Clain précise que l'équipe projet Eureka@Doc est constituée des bibliothécaires des SCD de l'association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée et d'enseignantes-chercheuses d'AMU.

Avant de passer au point suivant, **le VP Formation** signale qu'une présentation de CIVIS, université civique européenne, aura lieu à la CFVU du 3 octobre prochain.

M. Belhadj intervient sur les délais de transmission des documents de la CFVU. Il déplore avoir à nouveau reçu à la dernière minute, la veille et le matin même, des documents devant être présentés en CFVU ce jour, sachant que le volume de documents à étudier est très important. Il estime ne pas pouvoir se prononcer sur des documents dont il n'a pas eu le temps de prendre connaissance. Il suppose que d'autres élus sont également dans ce cas. Il ajoute que les documents devraient être transmis au moins une semaine avant la séance, comme cela se passe en CA ou en CAC. Il demande pourquoi cela se produit encore et demande les raisons de ces envois tardifs.

M. Juvenal indique qu'il s'agit, entre autres, de MCC de Sciences, qui sont arrivées tardivement et qu'il est nécessaire d'expertiser avant de pouvoir les mettre en ligne.

M. Georgelin reconnaît effectivement que des documents de l'UFR Sciences ont été transmis tardivement. Des échanges avec la DEVE ont encore eu lieu la semaine dernière.

Le VP Formation propose, si d'autres élus le souhaitent, que les documents transmis tardivement soient présentés à la CFVU d'octobre. Il attire cependant l'attention sur le fait que la mise à disposition des documents aux élus de la CFVU est elle-même dépendante de leur transmission par les composantes et du délai nécessaire pour leur expertise par la DEVE. Il rappelle la contrainte réglementaire concernant l'approbation des MCC qui doivent être votées en CFVU avant la fin du premier mois de l'année d'enseignement. La plupart du temps, les fichiers sont mis en ligne au plus tard le lundi pour la CFVU qui se tient le jeudi suivant. De plus, les documents du CA et CAC sont déjà passés dans les autres instances qui se tiennent en amont.

III VIE INSTITUTIONNELLE

Composition de la commission ad hoc CVEC : modifications

Mme de Poncins signale que le décret n° 205-2019 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la CVEC précise que les étudiants élus au CA, un représentant du CROUS ainsi qu'une personnalité extérieure fassent partie de la composition *ad hoc* CVEC et participent à l'élaboration du programme, des projets et du bilan.

La composition de la commission ad hoc CVEC ainsi modifiée est présentée aux membres de la CFVU (voir annexe 1).

Mme de Poncins précise que la personnalité extérieure sera Mme Renaud, représentante de la Métropole d'Aix-Marseille à la CFVU.

Le VP Formation ajoute que cette commission *ad hoc* va bientôt se réunir, un point CVEC étant prévu à la CFVU d'octobre.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les modifications apportées à la composition de la commission *ad hoc* CVEC, présentées en annexe 1 au présent procès-verbal.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Répartition des crédits Formation 2020

Le VP Formation rappelle que, comme chaque année, la CFVU doit approuver la répartition de l'enveloppe globale des crédits destinés à la formation, qui a été fixée par le CA en juillet dernier.

Il présente ensuite un bilan chiffré des différents éléments constitutifs de l'enveloppe des crédits Formation sur les dernières années, de 2017 à 2019 (voir annexe 2).

Les montants correspondant aux HCC (heures complémentaires) et à la PEP (prime d'engagement pédagogique) sont restés inchangés et s'élèvent respectivement à 20 000 k€ et 100 k€.

En 2018, la somme attribuée pour le FIP (fonds d'intervention pédagogique) était de 300 k€ en raison d'un prélèvement sur le fonds de roulement de 100 k€, et elle s'élevait en 2017 et en 2019 à 200 k€.

En 2017, le budget du FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) était de 620 k€, et en 2018, il s'élevait à 650 k€ auquel s'ajoutaient 100 k€ prélevés sur le fonds de roulement et affectés au FIVE (fonds d'intervention vie étudiante).

En 2018, le solde du prélèvement du fonds de roulement d'un montant de 1 320 k€ a également servi à financer des projets sur la réalité virtuelle ou de l'intelligence artificielle dans le cadre d'un plan d'investissement pédagogique (PIP).

En 2019, les crédits liés à la mise en place de la CVEC s'élevaient à 2 460 k€, incluant notamment le montant alloué au FSDIE. Enfin, la dotation liée aux actions de la loi ORE étaient de 1 146,63 k€.

S'agissant de la prime d'engagement pédagogique (PEP) pour l'année 2019, **le VP Formation** précise que les dossiers ont été examinés et classés lors du CAC restreint de ce matin : 50 projets sur les 62 déposés vont être financés pour un montant de 100 k€, correspondant à la totalité de la dotation.

Le VP Formation rappelle ensuite les éléments constitutifs de l'enveloppe de la CVEC pour 2019, dont la répartition était fondée sur trois principes : maintenir l'existant, à savoir le FSDIE, la médecine préventive, le sport et la culture, financer de nouvelles actions dans les domaines du sport, de la culture, de la responsabilité sociétale des établissements (développement durable, handicap) et du FSDIE, et financer des projets destinés à améliorer les conditions de vie étudiante sur tous les campus via des « commissions de campus ».

Mme de Poncins expose les éléments de bilan correspondant au FSDIE depuis 2012 et précise que les « autres actions », comme le ballet Preljocaj ou la carte culture, sont désormais financées par la CVEC au titre de la « Culture ».

Concernant les moyens correspondant à loi ORE - volet Formation, **Mme de Poncins** indique que des financements ont été accordés au titre de l'augmentation des capacités d'accueil, l'étude des dossiers, l'accompagnement pédagogiques, ainsi que les dispositifs et les parcours d'accompagnement.

Le VP Formation présente la répartition de l'enveloppe des crédits Formation d'un montant de 25 958,255 k€ proposée pour l'année 2020 (voir annexe 2).

Le VP Formation rappelle que le montant CVEC pour 2019 avait été calculé sur une prévision de 60 000 étudiants inscrits multipliés par 41 €, correspondant à la part du CROUS reversée par étudiant, soit un montant de 2 460 k€. En réalité, l'effectif pour 2018/2019 s'est avéré être de 67 516 étudiants, ce qui implique un montant d'environ 300 k€ en plus à répartir. Enfin, suite à la péréquation réalisée par la DGESIP, le reversement par le CROUS s'élève finalement à 59 € par étudiant, soit environ 1 200 k€ supplémentaires.

M. Belhadj trouve très positif qu'AMU bénéficie de fonds supplémentaires avec la CVEC. Il signale cependant que la commission CVEC de campus d'Aix ne s'est pas encore réunie et aucun appel à projets auprès des étudiants n'a été lancé. Il fait remarquer que le montant de la CVEC risque d'augmenter chaque année, étant indexé sur l'inflation. Il trouve regrettable que les étudiants doivent financer le désengagement de l'Etat en matière de vie étudiante. Les 91 € pour un étudiant représentent un coût et sont censés financer la vie de campus. Il considère que l'Etat ne fait pas correctement les choses car il ne prévoit rien pour les étudiants à distance, qui ne bénéficient pas des avantages liés à la CVEC.

Le VP Formation signale que des commissions CVEC de campus se sont déjà réunies.

Il ajoute qu'un étudiant paie aujourd'hui les droits d'inscription nationaux de son diplôme, 170 € en licence et 243 € en master, auxquels s'ajoutent le montant de la CVEC, 90 € pour 2018/2019 et 91 € pour 2019/2020, somme qui augmentera effectivement au fil des années. Cependant, le coût d'une inscription était plus élevé les années précédentes.

M. Belhadj répond que les étudiants payaient, en plus des droits d'inscription, seulement 16 € pour le FSDIE, environ 5 € de médecine préventive, et enfin la cotisation au régime de la sécurité sociale étudiante pour les étudiants assujettis. A titre d'exemple, il indique qu'il ne relevait pas de ce régime à son entrée à l'Université et pour une partie de son cursus. Il souligne que le montant de la CVEC qui s'élève à 91 € représente une partie du coût des livres pour un semestre. Il insiste sur le fait que la CVEC ne se substitue pas à la sécurité sociale étudiante, mais doit servir à financer la vie de campus.

Mme de Poncins signale avoir assisté le 11 septembre dernier à un séminaire national sur la CVEC. De nombreux étudiants ont salué la mise en place de la CVEC, qui s'est accompagnée d'une baisse historique des droits d'inscription nationaux conjuguée à la disparition de la sécurité sociale étudiants, sachant qu'une majorité d'étudiants y étaient affiliés. Le dispositif de la CVEC en est encore à ses débuts et est à construire en collaboration avec les étudiants via les commissions de campus pour améliorer la vie des campus.

M. Belhadj répond que le coût de la vie étudiante est tout de même en hausse selon des enquêtes de l'UNEF et de la FAGE. De plus, de nombreux boursiers se sont acquittés à tort de la CVEC. **Mme de Poncins** répond que ces étudiants ont eu la possibilité de se faire rembourser.

Le VP Formation précise que les dépenses qui peuvent être réalisées au titre de la CVEC sont de plusieurs natures : le fonctionnement, la masse salariale et l'investissement. De nombreux sites sont en déficit d'infrastructures sportives, ce que pourra compenser la CVEC.

Mme de Poncins ajoute que l'accès au sport et à la culture est désormais gratuit à AMU, ce qui participe à améliorer le pouvoir d'achat des étudiants.

M. Belhadj considère que cette mesure est bénéfique, mais tous les étudiants ne pratiquent pas de sport. La population étudiante fait partie des plus précaires. Il estime que l'université a effectivement besoin de moyens supplémentaires, mais les étudiants ne doivent pas financer le désengagement de l'Etat avec la CVEC.

M. Grangier indique ne pas être tout à fait d'accord avec les propos de M. Belhadj. Il ajoute que le coût de la rentrée pour un étudiant n'a pas augmenté dans les années précédentes, mais a diminué avec la réforme mise en place l'an dernier. Il tient à saluer l'augmentation des financements alloués aux universités qui pourront investir sur les campus et permettre aux étudiants de se sentir bien à l'Université. Il y a des exceptions, mais la CVEC profite à la majorité des étudiants. Il n'est pas possible de remettre en question en CFVU le principe de la CVEC et de la loi ORE.

M. Carette tient à rappeler qu'une catégorie d'apprenants à l'Université, les apprentis, s'acquittent désormais de la CVEC, alors qu'ils ne payaient pas la sécurité sociale étudiante.

A la question de **Mme Tardif** concernant l'augmentation de l'enveloppe attribuée au PIP depuis 2017, **Mme de Poncins** explique que cette année-là, une dotation de 1 750 k€ avait été attribuée pour la formation et la pédagogie sur prélèvement du fonds de roulement. Cette somme n'ayant pas été dépensée totalement en 2018, le solde a été reporté en 2019, ainsi qu'en 2020.

Le VP Formation ajoute qu'il serait intéressant de faire un point d'étapes sur le PIP dans une prochaine CFVU, vu les sommes engagées.

Mme Americi demande si un nouvel appel à projets PIP va être lancé. **Le VP Formation** répond que les composantes avaient été sollicitées par courrier afin qu'elles proposent un projet d'innovations pédagogiques sur la réalité virtuelle ou les simulations. Les dossiers ont ensuite été évalués par le CIPE et financés au fil de l'eau. S'il est possible de prélever sur le fonds de roulement dans un ou deux ans, un nouveau PIP pourrait être proposé.

Le VP Formation précise que les textes relatifs à la CVEC prévoient que 30 % de l'enveloppe soient alloués au FSDIE, ce qui explique l'augmentation de la somme attribuée entre 2019 et 2020. De la même façon, 15 % de ce montant est à affecter à la médecine préventive.

Mme de Poncins précise que ces sommes sont calculées sur la base des 41 € reversés par étudiant, et non sur les 59 €.

Mme Tardieu demande si des projets basés sur le numérique, par exemple, visant à améliorer la vie de campus à destination des étudiants à distance pourraient être financés par la CVEC.

Le VP Formation répond par l'affirmative.

Mme de Poncins ajoute que la commission *ad hoc* CVEC va bientôt se réunir pour proposer la répartition du solde de 2019 d'une part, ainsi que du montant de 2020 d'autre part. Il est important de pouvoir financer de nouveaux projets chaque année afin que tous les étudiants qui ne sont pas physiquement sur un campus puissent en bénéficier. Ces propositions seront présentées à la CFVU d'octobre, puis en CA.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité la répartition des crédits Formation pour l'année civile 2020, présenté en annexe 2 au présent procès-verbal.

2) Ajustements de l'offre de formation des composantes pour 2019/2020 : vague 3

M. Juvenal présente les demandes d'ajustements des maquettes d'enseignements des composantes EJCAM et FSS, ainsi que des écoles de maïeutique et de médecine de la composante SMPM pour l'année universitaire 2019/2020 (voir annexe 3).

Concernant la FSS, **M. Juvenal** précise que, suite à la publication d'un arrêté modifiant la nomenclature nationale des mentions de licence, la licence STAPS d'AMU comportera à la rentrée 2019 les quatre mentions suivantes:

- STAPS : activité physique adaptée et santé
- STAPS : éducation et motricité
- STAPS : ergonomie du sport et performance motrice
- STAPS : management du sport.

Le VP formation précise que ces quatre mentions existaient déjà dans la mention de licence actuelle sous forme de parcours types. **M. Carlier** le confirme et ajoute que le choix de la mention s'effectuera désormais à l'issue de la première année, mais à titre transitoire, il se fera également au troisième semestre pour l'année 2019/2020.

Pour le parcours type « Métiers de l'information : communication, lobbying, médias » du master « Information, communication » de l'EJCAM, co-porté par l'IEP, il s'agit d'une demande d'annulation de la modification d'intitulé d'une ECUE sollicitée par l'EJCAM à la CFVU de juin dernier, l'IEP n'ayant pas effectué cette demande.

Concernant l'école de maïeutique, une UE optionnelle est ajoutée dans le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Pour l'école de médecine, **M. Collomp** précise que des modifications structurelles sont apportées sur les parcours types du master « Santé » liées à l'impact de la mise en place du diplôme d'état Infirmier en pratique avancée (DE IPA) et suite au partenariat avec l'IFCS (Institut de formation des cadres de santé) d'Aix-en-Provence.

Ces deux demandes de la composante SMPM sont effectuées sous réserve du vote en conseil de composante le 19 septembre prochain.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux ajustements des maquettes des composantes EJCAM, FSS, SMPM – Maïeutique et SMPM – Médecine pour l'année universitaire 2019/2020, présentés en annexe 3 au présent procès-verbal.

3) Modalités de contrôle des connaissances des composantes (MCC) pour 2019/2020 : vague 2

Mme Almeras indique que les composantes concernées sont ALLSH, INSPE (ex-ESPE), EJCAM, FDSP, FSS, IAE, Odontologie, OSU Pythéas, Pharmacie, Polytech, Sciences, SMPM-Maïeutique, SMPM-Médecine (voir annexe 4).

Mme Almeras précise que la demande d'ajouter une note seuil de 8/20 pour chaque UE en master 1 concerne uniquement la mention « Traduction et interprétation » parcours type « Traduction technique », et non pas toutes les mentions, comme indiqué dans le tableau de synthèse. Cette modification est sous réserve du vote en conseil de l'UFR ALLSH le 26 septembre prochain.

Toutes les autres demandes d'ALLSH sont passées en conseil d'UFR le 11 juillet dernier.

La demande de l'EJCAM est sous réserve du vote en conseil d'école le 27 septembre prochain.

Les modifications concernant la FDSP sont présentées en conseil d'UFR ce jour et celles de la SMPM ont été votées en comité des études le 6 septembre dernier et seront présentées en conseil de composante le 19 septembre 2019.

M. Juvenal ajoute que le pôle Pilotage expertise encore quelques MCC de niveau 3 présentées ce jour.

Dans le respect de la législation applicable, **le VP Formation** propose de voter l'ensemble des MCC présentées aujourd'hui, y compris celles transmises tardivement, sous réserve des votes des conseils des UFR concernés et de l'expertise du pôle Pilotage de la DEVE encore en cours.

M. Carette est favorable à cette proposition, sachant qu'il sera possible d'apporter des modifications sur les MCC à la CFVU d'octobre si nécessaire.

M. Belhadj signale qu'au nom de l'UNEF, il ne prendra pas part au vote par principe et en raison du délai tardif de mise en ligne des documents.

M. Devouard signale avoir toute confiance en l'expertise réalisée par la DEVE, même s'il comprend la position de M. Belhadj.

Le VP Formation remercie le pôle Formation de la DEVE pour tout le travail réalisé.

Vote

Sous réserve des votes dans les conseils des UFR concernées et de l'expertise de la DEVE, la CFVU approuve pour l'année universitaire 2019/2020 à l'unanimité des votants, 3 élus de la CFVU n'ayant pas pris part au vote :

- **les modalités des contrôles des connaissances (MCC) des composantes ALLSH, EJCAM, FDSP, FSS, IAE, Odontologie, OSU Pythéas, Pharmacie, Polytech, Sciences, SMPM-Maïeutique, SMPM-Médecine ;**
- **et les modalités d'évaluation des compétences (MEC) de l'INSPE.**

Ces modalités sont présentées en annexe 4 au présent procès-verbal.

4) Bonus : reconnaissance de la nouvelle activité « Danse » catégorie Bonus « Culture »

Mme Almeras indique qu'il s'agit d'une nouvelle activité « Danse » proposée par le service Culture à l'attention des étudiants qui feront partie de la nouvelle compagnie universitaire « DANSE'AMU » à partir de cette rentrée. Un Bonus pourra être accordé sur les mêmes modalités d'évaluations que les activités « Chorale » ou « OSAMU » (voir annexe 5).

M. Belhadj est tout à fait favorable à récompenser l'engagement associatif des étudiants.

A la demande de Mme **Tardif** sur les danses qui seront pratiquées par la compagnie DANSE'AMU, **Mme de Poncins** répond qu'il existe déjà un partenariat avec le ballet Preljocaj qui propose des spectacles de danses contemporaines.

Mme Almeras ajoute que des appels à candidatures ont été lancés pour toutes les activités « Culture » à AMU.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité la nouvelle activité « Danse » dans la catégorie Bonus « Culture ». Cet ajout vient modifier le socle commun des bonus – Modalités de collecte et de valorisation des activités donnant lieu à bonification pour les licences, licences professionnelles et masters 1, présenté en annexe 5 au présent procès-verbal.

Le VP Formation lève la séance à 15 h 56.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

